

**Direction du Commerce
Pôle Foires et Marchés**

N° ARR2022VIL5390

**ARRÊTÉ MUNICIPAL TEMPORAIRE
PORTANT SUR LA CIRCULATION
ET LE STATIONNEMENT**

NOUS, MAIRE DE LA VILLE DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles, L2212-1, L2212-2, L2213-1 au L2213-6 ;

VU l'arrêté du 9 mai 1995 réglementant l'hygiène des aliments remis directement au consommateur,

VU l'arrêté du 30 juillet 2015 relatif au règlement du marché de Châlons-en-Champagne ;

CONSIDÉRANT la décision de la Ville de CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE d'entreprendre des travaux de voirie au centre-ville ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, dans l'intérêt de la sécurité publique, de prendre toutes dispositions propres afin d'éviter tout accident ou incident ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable de Monsieur le Directeur général des services de la Ville de Châlons-en-Champagne ;

ARRÊTONS

Article 1^{er} : Le marché de plein vent accueillera, durant toute la durée des travaux les commerçants, sans pour autant garantir les emplacements actuels.

Article 2 : Des commerçants se verront attribuer un emplacement provisoire sans pour autant garantir son maintien, durant les diverses phases des travaux en fonction de l'impact direct ou indirect sur les divers emplacements du marché.

Article 3 : Les passagers ne seront plus accueillis sur le marché de plein vent durant toute la période des travaux.

Article 4 : Le règlement notifié dans l'arrêté du 30 juillet 2015 continuera de s'appliquer durant toute la durée des travaux.

Article 5 : La circulation des piétons sera assurée en toute sécurité durant toute la période des travaux.

Article 6 : Le domaine public sera constamment maintenu en parfait état de propreté.

Article 7 : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois à compter de sa publication officielle.

Article 8 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Châlons-en-Champagne, Monsieur le Chef de la Circonscription de la Sécurité Publique de Châlons-en-Champagne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié conformément à la loi.

Pour le maire,
Le Premier Adjoint,

The image shows the official seal of the City of Châlons-en-Champagne, which is circular and contains the text 'VILLE DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE' around the perimeter. In the center of the seal is a coat of arms featuring a crown and a sword. Overlaid on the right side of the seal is a handwritten signature in black ink.

Augustin DELAVENNE
Châlons-en-Champagne,
Le 27 septembre 2022